

LES VALEURS DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME

Pierre de Coubertin n'a pas inventé les Jeux olympiques dans le seul but d'organiser un événement sportif. Dans son esprit, les Jeux devaient constituer le cadre institutionnel de l'idéal olympique, c'est-à-dire qu'ils avaient pour finalité de célébrer les valeurs portées par les Jeux olympiques.

■ ÉCLAIRAGES POUR LE PROFESSEUR

La Charte olympique, publiée pour la première fois en 1908, fixe les principes fondamentaux et les valeurs de l'olympisme. Son premier article définit l'olympisme comme « une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, [l'olympisme] se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des droits humains reconnus au plan international et des principes éthiques fondamentaux universels dans le cadre des attributions du Mouvement olympique. » Le CIO résume les valeurs olympiques en trois termes : **excellence, amitié, respect**.

La Constitution du Comité international paralympique (IPC), dans son état actuel, définit ainsi sa vision et sa mission : « La vision de l'IPC est d'œuvrer pour un monde inclusif par le biais du sport paralympique. La mission de l'IPC est de diriger le mouvement paralympique, de superviser l'organisation des Jeux paralympiques et de soutenir l'IPC afin de permettre aux athlètes paralympiques d'atteindre l'excellence sportive¹. » L'IPC résume également les valeurs paralympiques en quatre termes : **détermination, égalité, inspiration, courage**².

Les éclairages suivants proposent d'aborder ces valeurs au travers de trois entrées : la devise, l'hymne et le serment.

1. Consultable [en ligne](#) (en anglais).

2. Sur la [page dédiée](#) aux valeurs paralympiques du site de l'IPC (en anglais).

Les devises : condensés des valeurs de l'olympisme et du paralympisme

La devise olympique : exceller depuis 1910, ensemble depuis 2021

La devise olympique *Citius, Altius, Fortius – Communiter* (« Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble »), rédigée en latin, a été inventée, pour partie, par le prêtre français Henri Didon (1840-1900), pédagogue, promoteur du sport à l'école et ami de Pierre de Coubertin.

La devise ne comportait initialement que trois adverbes au comparatif de supériorité : *citius* (« plus vite ») tiré de l'adverbe *cito* (« vite »), *altius* (« plus haut ») tiré de l'adverbe *alte* (« haut ») et *fortius* (« plus fort ») tiré de l'adverbe *fortiter* (« avec force »).

D'un point de vue sémantique, la formule initiale incite à la compétition, à l'effort et au dépassement de soi, ce qui renvoie à la valeur d'**excellence**. Cela ne signifie pas nécessairement être le premier : comme le rappelle Pierre de Coubertin en 1908, « l'important dans la vie, ce n'est point le triomphe, mais le combat ; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu. »

Une image de l'excellence



Kyla Ross, gymnaste américaine, médaille d'or du concours général de gymnastique par équipe aux Jeux de Londres en 2012.

Source : © 2012/Comité international olympique (CIO)/HUET, John

D'un point de vue stylistique, le choix d'un groupe ternaire (ici groupe de trois adverbes) dont les éléments sont juxtaposés – procédé que l'on retrouve dans la devise de la République française « Liberté, Égalité, Fraternité » –, le rythme identique des mots (trois adverbes de trois syllabes *ci-ti-us/al-ti-us/for-ti-us*) et l'homéotéleute (répétition des deux syllabes finales identiques *-ti-us* dont la première comporte une consonne dentale sourde évocatrice d'un geste sec) concourent à la fois à rendre des mouvements rapides et nerveux et à favoriser la mémorisation de la devise.

L'esprit de compétition : une valeur déjà présente dans les anciens concours d'Olympie



Coueurs, amphore panathénaïque, Peintre de Cléophradès, vers 500 av. J.-C., Musée du Louvre, Paris

Source : [Wikimedia Commons](#)

L'esprit de compétition est manifeste sur cette amphore représentant trois athlètes qui s'affrontent lors d'une course, sans doute une course de stade (stadion), où il s'agit de courir le plus vite possible sur une distance de 192 mètres. Le peintre saisit les trois athlètes en pleine vitesse. Alors que le coureur de droite se retourne pour vérifier qu'il est bien en tête, les deux autres projettent leur corps vers l'avant et redoublent d'efforts pour tenter de le rattraper. Le balancement des bras et l'élévation des genoux montrent la puissante volonté de gagner qui les anime.

Dans la Grèce antique, l'esprit agonistique (adjectif dérivé d'agôn signifiant « concours, compétition ») est particulièrement encouragé et valorisé, notamment dans l'éducation des jeunes gens. Les nombreux concours sportifs et artistiques attestés par les sources en témoignent.

En 2021, la devise est modernisée par l'ajout de l'adverbe *communiter* (« ensemble ») afin de bien souligner qu'au-delà de la compétition, parfois acharnée, entre sportifs, les Jeux olympiques sont avant tout, pour reprendre les mots du Comité international olympique, la célébration du « pouvoir unificateur du sport et [de] l'importance de la solidarité³ ». La devise ainsi complétée reflète également les valeurs de l'**amitié** et du **respect**.

3. Voir [en ligne](#) la page du CIO consacrée à la devise olympique.



Une image de l'esprit d'équipe

Source : © Getty Images - Friedemann Vogel
L'équipe américaine de basket-ball en fauteuil célèbre sa victoire sur les Espagnols lors des Jeux paralympiques de Rio, en 2016. Les États-Unis ont décroché la médaille d'or de la discipline.

L'histoire des Jeux olympiques connaît des moments où l'esprit de compétition s'accompagne de témoignages d'amitié et d'estime entre concurrents : entre Luz Long et Jesse Owens lors de l'épreuve du saut en longueur aux Jeux de Berlin (1936), entre Alain Mimoun et Emil Zátopek lors du marathon des Jeux de Melbourne (1956). Aux Jeux de Tokyo en 2020, à l'issue de plusieurs sauts en hauteur où ils étaient à égalité parfaite, l'Italien Gianmarco Tamberi et le Qatari Mutaz Essa Barshim ont décidé de ne pas poursuivre la compétition. Amis depuis longtemps, ils ont préféré se partager la première place.

La devise paralympique

La devise paralympique est apparue assez tardivement : c'est seulement dans les années 1990 que le Comité international paralympique (IPC) adopte une première devise, en même temps que le symbole des agitos. Cette devise, utilisée pour la première fois aux Jeux paralympiques d'hiver de Lillehammer (Norvège), en 1994, était la suivante : « *Mind, Body, Spirit* » (« L'esprit, le corps et l'âme »). Cette formulation reprend en partie la dichotomie du corps et de l'esprit (*mind* et *body*), explicitement mentionnée dans l'olympisme, mais y ajoute une troisième composante, le *spirit* qui peut prendre des sens différents : l'âme, l'entrain, la fougue, etc.

Cette notion est reprise en 2003 dans la nouvelle formulation de la devise « *Spirit in motion* » (« L'esprit en mouvement »), introduite aux Jeux paralympiques d'été d'Athènes en 2004⁴. La devise actuelle souligne, en parallèle avec le mouvement que symbolisent les agitos, l'importance de la volonté des para-athlètes.

4. Voir [en ligne](#) la page de l'IPC consacrée au logo paralympique (en anglais).

L'hymne olympique

L'hymne olympique a été créé pour les premiers Jeux olympiques de l'ère moderne organisés en 1896 à Athènes. Le choix des auteurs se porta sur des artistes grecs de tout premier plan. Les paroles sont l'œuvre du poète Kostís Palamás (1859-1943), un des plus importants poètes de la littérature néohellénique dont l'œuvre a été traduite dans plusieurs langues et qui fut par ailleurs lauréat du Prix Nobel de littérature en 1939. La musique est écrite par le compositeur Spýros Samáras (1861-1917), figure majeure, en son temps, de l'opéra en Italie. Alors que d'autres compositions musicales purent être jouées lors des compétitions ultérieures, notamment l'hymne national des pays organisateurs, la création composée par Kostís Palamás et Spýros Samáras devint, à compter des Jeux olympiques d'été de Rome de 1960, l'hymne officiel des Jeux olympiques. Selon les olympiades, l'hymne est chanté soit dans sa langue originale, le grec moderne, soit traduit dans la langue du pays hôte.

Focus - Petite note lexicologique au sujet du nom *hymne* : masculin ou féminin ?

Le nom « hymne » est emprunté, par l'intermédiaire du latin *hymnus*, au nom grec ancien masculin ὕμνος (*hymnos*) où il désigne un chant composé en l'honneur d'un dieu ou d'un héros (c'est-à-dire un demi-dieu). Le mot a ensuite servi en latin chrétien à désigner un chant composé en l'honneur de Dieu. Dans cet emploi, ce nom est alors le plus souvent féminin. Dans le domaine profane, comme c'est le cas pour les Jeux olympiques, un hymne – masculin donc – désigne un chant ou un poème lyrique servant à célébrer un événement, une personne, etc.

La traduction de l'hymne olympique en français est la suivante :

Esprit antique et éternel, père auguste

*de la beauté, de la grandeur et de la vérité,
descends, parais et brille comme l'éclair ici
dans la gloire de ta terre et de ton ciel.*

*Dans la course et la lutte et le poids,
des nobles jeux éclaire l'élan.
Et prépare la couronne faite de la branche immortelle,
et donne au corps la force de l'acier et la dignité.*

*Les campagnes, les monts et les mers brillent autour de toi
comme un grand temple blanc et pourpre.
Et accourt ici dans le temple, pour se prosterner devant toi,
Esprit antique et éternel, chaque peuple.*

Le texte de l'hymne fait clairement apparaître que Kostís Palamás s'est souvenu de l'origine divine de l'hymne (voir l'encadré ci-dessus). Sa composition prend en effet la forme d'une adresse à la personnification de l'esprit olympique, véritable allégorie antique et éternelle aux pieds de qui, telle une divinité, tous les peuples se prosternent. On note aussi la reprise, à l'extrême fin de l'hymne, de l'apostrophe initiale « Esprit antique et éternel » qui, en écho interne avec son emploi au début du poème, vient clore le chant, qui devient pour ainsi dire prière et invocation à la vie⁵.

5. Sur l'hymne olympique, voir la [page que lui consacre le CIO](#), ainsi que [celle du Comité national olympique et sportif français](#) (CNOSF).

L'hymne paralympique

Dans les années 1990, le Comité international paralympique a commandité au compositeur français Thierry Darnis la création de l'hymne paralympique. Cet « **Hymne de l'avenir** » (*Anthem of the Future*) est une pièce musicale pour orchestre, sans paroles, jouée aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux paralympiques depuis 1996.

Le serment olympique

Pierre de Coubertin, après avoir imaginé le drapeau et les anneaux olympiques, est aussi à l'origine du premier serment olympique qui fut donc, dans sa forme originelle, rédigé en français.

Focus - le français aux Jeux olympiques : une prépondérance réaffirmée

- « 1. Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais.
2. À toutes les Sessions, une interprétation simultanée doit être fournie en français et en anglais. L'interprétation dans d'autres langues peut être fournie lors d'une Session.
3. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais de la Charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi sauf disposition expresse écrite contraire ».

Extrait de la *Charte olympique* (chapitre 2 « Le Comité international olympique (CIO) », section 23 « Langues »)⁶

Le premier serment est prêté aux Jeux olympiques d'Anvers d'été de 1920 par l'escrimeur belge Victor Boin (1886-1974) qui déclare au nom de tous les compétiteurs :

« Nous jurons que nous nous présentons aux Jeux olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque, pour l'honneur de nos pays et pour la gloire du sport ».

Au terme de nombreuses réécritures, le serment olympique est, dans sa dernière évolution, à présent prêté par trois groupes de deux personnes (un homme et une femme) représentant respectivement les athlètes, les juges et les entraîneurs. Cette nouvelle architecture a été pour la première fois mise en œuvre aux JO d'été de Tokyo de 2020. En voici le texte :

« Au nom des athlètes, Au nom de tous les juges, Au nom de tous les entraîneurs et officiels, Nous promettons de prendre part à ces Jeux olympiques en respectant et en suivant les règles, dans un esprit de fair-play, d'inclusion et d'égalité. Ensemble, nous sommes solidaires et nous nous engageons pour un sport sans dopage, sans tricherie et sans aucune forme de discrimination. Nous le faisons pour l'honneur de nos équipes, dans le respect des principes fondamentaux de l'Olympisme, et pour rendre le monde meilleur grâce au sport ».

6. Sur le français, langue olympique, voir la [page du CIO](#).



Le fair-play, le respect au-delà des seules règles

Source : © Getty Images - Brandstaetter images

Difficile à traduire, l'expression de « fair-play », venue d'Angleterre, désigne le jeu à la loyale, un jeu honnête ou juste. Le fair-play implique le respect des règles, de l'arbitre, du public et des adversaires ; il nécessite une maîtrise de soi, dans la victoire comme dans la défaite. Judy Guinness, escrimeuse britannique, est restée célèbre pour son fair-play. Aux JO de Los Angeles en 1932, cette athlète est sur le point de recevoir la médaille d'or. Elle indique alors aux juges qu'ils ont oublié de compter deux points à son adversaire : Judy Guinness perd la médaille d'or, mais gagne l'estime de tous.

Le serment olympique a parfois été bafoué, notamment par la pratique du dopage, que ce soit à des fins politiques (dopage d'État durant la guerre froide) ou pour des motivations personnelles. Ainsi, l'athlète américaine Marion Jones, quintuple médaillée aux Jeux de Sydney (2000), s'est vu retirer tous ses titres olympiques à la suite d'un procès en 2007 qui établit sa culpabilité.

Le serment paralympique

Le serment paralympique est aussi ancien que l'officialisation des Jeux paralympiques, aux Jeux d'été de Rome (1960) : Franco Rossi est le premier para-athlète à prononcer le texte, similaire à celui du serment olympique (hormis la substitution du terme « olympique » par « paralympique »), la main droite levée et la main gauche sur le drapeau.

Les juges prêtent serment à partir des Jeux paralympiques de 1972 (Heidelberg), et les entraîneurs depuis les Jeux de Londres en 2012.

Le serment aux jeux antiques d'Olympie

Le serment antique : ne pas violer l'ordre établi

La prestation de serment n'est pas une innovation de l'ère moderne. Les auteurs anciens nous ont en effet transmis (au style indirect seulement) le serment des athlètes grecs de l'Antiquité.

Focus : Le serment des athlètes et des entraîneurs grecs aux Jeux olympiques de l'Antiquité

« De toutes les statues de Zeus, celle qu'on voit dans le Sénat [d'Olympie] est la plus propre à frapper les méchants de terreur. On donne à ce Zeus le surnom d'Horkios, et il tient un foudre de chaque main. C'est devant ce Zeus que les athlètes, leurs pères, leurs frères et leurs maîtres de gymnastique sont obligés de jurer sur les entrailles d'un sanglier qu'ils ne violeront en rien l'ordre établi dans les jeux olympiques ; les athlètes sont obligés de jurer de plus qu'ils se sont exercés avec le plus grand soin durant dix mois sans interruption ».

Pausanias, *Description de la Grèce*, V, 24, 9.

Ce serment évoque en creux les nombreuses règles qui régissent l'organisation et le déroulement des Jeux dans l'Antiquité. L'esprit de compétition évoqué plus haut suppose en effet le respect de règles, parmi lesquelles :

- ne peuvent participer aux Jeux que les citoyens grecs libres, mais ni les barbares (étrangers de condition libre mais non Grecs) ni les esclaves ;
- sont aussi exclus les repris de justice, les sacrilèges et tous ceux qui refusent de payer les amendes infligées par les hellanodices, les juges des Jeux olympiques ;
- tout retardataire est exclu ; les mauvaises raisons de ces retards sont stigmatisées ;
- les concurrents doivent se faire inscrire dans des délais prévus et passer un examen préparatoire ;
- pendant les Jeux, il est interdit de tuer son adversaire, volontairement ou involontairement, sous peine de perdre le prix et d'être astreint à une amende ;
- il est interdit d'avoir recours à la corruption des juges, sous peine d'être fouetté ;
- il est interdit de protester contre la décision des juges en public, mais l'on peut faire appel devant le Sénat olympique.

Pour faire respecter la réglementation, les hellanodices sont assistés de fonctionnaires de police : les *rhabdoukhoi*, porteurs de baguettes qui fouettent les auteurs d'infractions, et les *alutai*, surveillants de police.

L'esprit de compétition est puissant, car les cités ne s'affrontent plus sur le champ de bataille durant la trêve olympique mais dans le cadre des concours sportifs. D'ailleurs, en grec, le nom *athlètès* vient du verbe *athleuô* qui signifie à la fois « lutter, combattre » et « faire un effort ». Étymologiquement, l'athlète est donc celui qui lutte ou combat et qui entraîne son corps à cette fin. De ce fait, lors des Jeux, il concourt avec acharnement pour la victoire et la gloire.

Même si la loi, les serments, les règles, les fonctionnaires vigilants, la tradition, la peur de la flagellation, le contexte religieux des jeux, un sens de l'honneur personnel ont contribué à la préservation de l'esprit des compétitions sportives, il apparaît pourtant que la quête de gloire a poussé à quelques écarts de comportement de la part des athlètes ou de leur entourage. En effet, dès le VIII^e s. av. J.-C., le législateur athénien Solon décide de rémunérer les athlètes, ce qui attise la convoitise. Dès le III^e s. av. J.-C., on observe une professionnalisation des athlètes qui sont accompagnés par des entraîneurs, des nutritionnistes, des médecins du sport.

De la fraude et des tricheries en tout genre

On apprend par Pausanias (*Périégèse*, V, XXI) que des tricheurs essaient de payer leurs adversaires pour remporter la victoire et les honneurs. Les statues de Zeus, payées avec l'argent des amendes et portant le nom des tricheurs, sont disposées sur le chemin menant au stade d'Olympie pour manifester le mépris des citoyens à l'égard de ces fraudeurs et pour qu'ils n'oublient pas le sens du concours olympique.

Le premier tricheur recensé est, selon Pausanias, le boxeur Eupolos de Thessalie qui, lors des quatre-vingt-dix-huitièmes Jeux olympiques, en 388 av. J.-C., soudoya trois de ses adversaires, dont le vainqueur des jeux précédents, pour qu'ils le laissent gagner. L'affaire fit scandale et les sportifs corrompus furent condamnés à payer une amende pour que soit réalisée une statue de bronze à l'effigie de Zeus, le patron des Jeux olympiques ; sur son socle, on grava le nom des tricheurs : cela devint ensuite une tradition. Pausanias en fait une liste impressionnante dans sa *Périégèse*. Parmi eux, il cite le cas d'un menteur sans scrupules.

« Les Éléens condamnèrent depuis d'autres athlètes à l'amende ; de ce nombre fut Apollonios d'Alexandrie en Égypte. On le surnommait Rhantis ; c'est un usage presque universel à Alexandrie de prendre des surnoms. Il se livrait au pugilat et fut condamné en la deux-cent-dix-huitième olympiade. C'est le premier Égyptien que les Éléens aient convaincu d'avoir violé les lois ; encore ne le condamnèrent-ils pas pour avoir donné ou reçu de l'argent, mais pour un délit d'un autre genre que je vais rapporter. Il n'était pas arrivé à l'époque fixée, et pour se conformer à la loi, les Éléens devaient l'exclure des jeux. Il s'excusait en disant qu'il avait été retenu par les vents contraires dans les îles Cyclades ; mais Héraclide, aussi d'Alexandrie, le convainquit de mensonge, et prouva qu'il n'était arrivé si tard que parce qu'il s'était arrêté en Ionie pour ramasser de l'argent en combattant dans les différents jeux publics. Les Éléens, en conséquence, l'exclurent des Jeux olympiques, lui et tous ceux qui n'étaient pas arrivés à l'époque fixée pour ceux qui s'exercent au pugilat, et ils décernèrent la couronne à Héraclide sans combat. Alors Apollonios qui s'était fait attacher ses cestes comme pour combattre, fondit sur lui et le frappa, quoiqu'il eût déjà la tête ceinte d'olivier, et qu'il se fût réfugié parmi les Hellanodices, vivacité qu'il devait payer cher ».

Pausanias, *Périégèse*, V, XXI, 12-14

Ainsi, la plupart des tricheries sont liées à des pratiques interdites, à la corruption ou à des actes criminels. Selon Pausanias, il y a plusieurs moyens d'exercer sa malhonnêteté :

La prise de substances illicites : les athlètes consomment des quantités considérables de viande pour augmenter leur force physique, ce qui est interdit et sanctionné, d'après ce que transcrit Milon de Crotone au VI^e s. av. J.-C. dans ses comptes rendus : viande grasse de porc pour les lutteurs qui veulent augmenter leur masse corporelle ; viande de chèvre pour les sauteurs en hauteur et en longueur ; viande de taureau pour les boxeurs. Par ailleurs, le dopage aux plantes existe déjà ! Le sésame, connu pour aiguïser les sens, est interdit lors des épreuves de tir à l'arc ou lorsqu'il s'agit de nourrir les chevaux : en cas de manquement à cette règle, on est exclu des jeux.

La corruption des athlètes par l'argent : en soudoyant ses adversaires personnellement, comme l'a fait, par exemple, Eupolos de Thessalie ; ou en soudoyant le père d'un athlète concurrent, comme le rapporte encore Pausanias quand il mentionne un certain Damonikos, père de l'athlète Polycrator, qui donne à Sôsandros, le père du concurrent de son fils, une somme importante pour acheter la victoire de son propre fils, ce qui est découvert et puni d'une amende.

La falsification d'identité : certaines cités tentent de corrompre des athlètes de haut niveau pour qu'ils mentent et s'inscrivent aux compétitions sous le nom de la cité qui les paie. C'est le cas d'un athlète originaire de la ville de Crotone qui est corrompu par Syracuse et dont la ville de naissance saisit la maison pour l'utiliser comme prison publique. De même, la ville de Sparte aurait été exclue des Jeux olympiques de 420 av. J.-C. pour avoir violé un traité de paix mais aussi parce que l'un de ses athlètes se serait inscrit à la course de chars sous une identité thébaine : après sa victoire, poussé par l'exaltation, il révèle sa véritable origine, ce qui lui vaut, à lui, des coups de fouet et, à Thèbes, la gloire de la victoire, sans que le nom de l'athlète soit mentionné. D'autres « athlètes » se seraient inscrits sous une fausse identité alors qu'ils étaient exclus des compétitions sportives par leur statut : acteurs de théâtre (donc esclaves) et étrangers déguisés sous une fausse identité.

La corruption des juges : certains membres du jury, qui auraient voté en faveur de la couronne d'un membre de leur propre cité, auraient été condamnés à une amende, même si leur décision ne fut pas infirmée.

La capacité à tricher sur le terrain : parmi les faits délictueux les plus souvent mentionnés par les auteurs anciens, on citera les pratiques suivantes : s'avancer (un peu trop !) sur la ligne de départ d'une course hippique ou humaine, tenter de mordre un adversaire à la lutte, donner des coups interdits au pancrace, intervenir en tant qu'arbitre pour infléchir l'issue d'un combat. À cet égard, on peut se référer à une *kylix* (coupe servant à boire du vin dans les banquets) qui représente une scène de pancrace particulièrement violente.



Scène de pancrace, kylix du Peintre de la Fonderie, 490-480 av. J.-C., British Museum, Londres.

Source : [Wikimedia Commons](#).

Sur cette coupe, on voit un athlète qui met les doigts dans l'œil de son adversaire et qui est puni par l'arbitre à coups de bâton. Il faut savoir que le pancrace, combat gymnique comprenant la lutte et le pugilat, permet tous les coups mais interdit de mettre les doigts dans les yeux de l'adversaire, de lui arracher une partie du corps ou de le mordre. Ici, la violence des gestes est mise en valeur par l'entrelacement des jambes, des bras et des corps des athlètes, par le regard frontal de l'agresseur qui nous prend à témoin, par le geste désespéré de la victime qui, avec ses bras, essaie de se dégager et se défendre, par le geste de l'arbitre représenté en pleine action, en train de corriger l'athlète tricheur, ainsi que par la forme circulaire de la coupe qui imprime un mouvement dynamique aux gestes des athlètes.

Un des plus grands scandales de corruption de l'Antiquité est la participation de l'empereur Néron aux Jeux olympiques de 67 apr. J.-C. Prenant comme modèle Mithridate VI, roi du Pont et du Bosphore, passionné de chevaux qui vécut aux II^e-I^{er} s. av. J.-C. et qui remporta plusieurs victoires, Néron essaya de copier ses exploits en conduisant lui-même son char à Olympie, où il fut renversé et abandonna la course. Cependant, il acheta sa victoire et fit même ajouter aux Jeux olympiques des disciplines dans lesquelles il excellait : le chant et la pantomime puis, comme l'explique Suétone, pour remercier les Grecs, il procéda à la restauration de leur liberté !

« Souvent aussi il conduisit des chars. Aux Jeux olympiques, il en guidait un attelé de dix chevaux, quoique, dans une de ses pièces de vers, il eût blâmé le roi Mithridate de l'avoir fait. Il fut renversé de son char ; on l'y replaça ; mais il ne put s'y tenir jusqu'à la fin de la course. Il n'en fut pas moins couronné. En partant, il accorda la liberté à toute la province et le droit de cité aux juges, ainsi qu'une forte somme d'argent. Lui-même, au milieu du stade, le jour des Jeux isthmiques, il annonça à haute voix ces récompenses ».

Suétone, *Vie des hommes illustres*, Néron, XXIV, 4-5.

Après le suicide de Néron en 68 apr. J.-C., Rome réclama à la Grèce la somme versée par l'empereur aux organisateurs des Jeux. À titre de représailles, les Grecs effacèrent les Jeux de 67 des annales sportives.

Ainsi, qu'il s'agisse de moyens pour assurer la promotion d'un chef ou de petits arrangements entre athlètes concurrents, de négociations avec les arbitres, de falsification d'identité, de trahison avérée ou de dopage illicite, il apparaît clairement que l'esprit de compétition idéal, tel qu'il avait été prôné lors de l'invention des Jeux olympiques, a peu à peu dérivé vers une forme de quête de gloire et de pouvoir personnel, reposant souvent sur des tractations financières. On peut toutefois souligner le faible nombre de cas recensés par Pausanias : une demi-douzaine de cas en neuf cents ans de compétitions. Certaines ont pu échapper à sa mémoire ou à la sévérité des arbitres, mais, en tout état de cause, le sport antique semble avoir fourni moins de tricheurs en douze siècles que notre époque en quelques décennies.

■ ENJEUX PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS

Transmettre les valeurs de l'olympisme et du paralympisme et les faire vivre dès l'enfance

Fortement influencé par la culture anglaise, Pierre de Coubertin, qui souhaite un projet global d'éducation, a mis en relation ce modèle éducatif anglo-saxon et la responsabilisation des élèves. Il a longtemps milité pour accorder aux jeux sportifs une autre place en France. Il s'agissait en effet, pour lui, de bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par la pratique du sport selon des valeurs d'excellence, d'amitié et de respect, inspirées du modèle antique.

Chacune de ces valeurs se retrouve dans les symboles du mouvement olympique : la **devise olympique**, « *Citius, Altius, Fortius, Communiter* », promeut la valeur de l'**excellence** en encourageant les athlètes à se dépasser, à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le plus important n'est pas seulement de gagner mais de progresser et de créer des émotions positives lors des situations vécues. Se projeter, se fixer des objectifs, les dépasser par l'entraînement, participer et accepter de perdre (individuellement ou en équipe), cela s'apprend dès l'enfance.

Depuis la restauration des Jeux olympiques, ces valeurs sont donc indissociables du mouvement olympique. S'y ajoutent également des valeurs associées aux Jeux paralympiques depuis 1960 que sont le **courage**, la **détermination**, l'**égalité** et l'**inspiration**.

Au-delà du sport, l'olympisme est une philosophie de vie invitant la jeunesse à se mettre en mouvement, pour se sentir bien « dans sa tête et dans son corps », exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'olympisme vise l'engagement de chacun vers un style de vie actif, solidaire et respectueux des principes éthiques fondamentaux universels.

De la maternelle au lycée, enseigner les valeurs humanistes de l'olympisme et du paralympisme s'inscrit pleinement dans la mission de transmettre et faire partager les valeurs de la République. Cette année olympique et paralympique est particulièrement propice à éprouver le sens de l'éducation morale et citoyenne à partir de débats à visée philosophique, d'échanges en groupe, d'un travail autour des émotions, de l'empathie et des situations pratiques et sportives.

Promouvoir une activité physique citoyenne fondée sur l'excellence, l'amitié et le respect

Depuis le début des années 2000, la promotion de l'activité physique est devenue une composante du Programme national nutrition santé (PNNS) qui a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de la population. L'inactivité physique et la sédentarité, notamment chez les jeunes, particulièrement exposés à l'addiction aux écrans, sont une « bombe à retardement sanitaire⁷ ». Le risque est réel, alors que nos enfants ont perdu 25 % de leurs capacités cardio-vasculaires en 40 ans et qu'un sur deux aujourd'hui fait moins de 20 minutes d'activité physique et sportive par jour.

7. Rapport d'information du 21 juillet 2021 : [Évaluation des politiques de prévention en santé publique](#).

En accueillant les Jeux olympiques et paralympiques 2024, la France s'est fixé pour ambition de passer d'une nation de sportifs à une nation sportive : « développer le sport à l'école et en lien avec l'EPS et les établissements scolaires est en ce sens la «mère des batailles⁸». »

À ce titre, 3 heures hebdomadaires d'EPS à l'école élémentaire permettent de développer des compétences dans quatre champs d'apprentissage :

- produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ;
- adapter ses déplacements à des environnements variés et incertains ;
- s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique ;
- conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Soixante minutes d'activité physique quotidienne sont recommandées par l'Organisation mondiale de la santé pour les enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire. C'est pourquoi le dispositif trente minutes d'activité physique quotidienne a été développé dans toutes les écoles primaires et élémentaires de France depuis la rentrée 2022, considérant que les trente autres minutes devaient être effectuées hors temps scolaire. Inscrits dans le cadre de la démarche « **École promotrice de santé** », ces temps de pratique sont également l'occasion de faire vivre des valeurs comme l'excellence, l'amitié, le respect, la détermination.

Il apparaît également que le sport n'est pas éducatif en soi et peut, à l'adolescence, porter en lui les raisons de son abandon : un faible niveau perçu dans les activités physiques est jugé dévalorisant, une pression excessive par l'entraîneur ou l'enseignant peut effrayer, la compétition et sa comparaison sociale peuvent rebuter des adolescent(e)s en cours de construction. Les expériences vécues négatives peuvent donc laisser des traces marquantes éloignant de la pratique physique tout au long de la vie.

Une activité physique fondée sur l'amitié, le respect et l'excellence doit permettre l'épanouissement des élèves, garant d'une pratique physique continuée. De la maternelle au lycée, par l'enseignement obligatoire d'EPS, par le choix d'un enseignement facultatif et de spécialité au lycée, par l'engagement dans l'association sportive, dans le cadre de l'USEP ou de l'UNSS, les élèves peuvent s'inscrire dans des projets collectifs et solidaires favorisant **l'amitié**. Ils y développent une conscience du **respect** de soi, des autres et des règles. **L'excellence** s'illustre quant à elle, non pas uniquement à travers la victoire ou une place sur le podium, mais bien à travers les progrès personnels des élèves, filles ou garçons, valides ou en situation de handicap, qui apprennent à se dépasser en s'inspirant parfois de leurs camarades ou bien de grands champions.

Au lycée, tout en laissant plus de choix, l'EPS poursuit les mêmes intentions mais avec une attention particulière prêtée aux filles, notamment en lycée professionnel, qui décrochent plus fréquemment de l'activité physique⁹.

C'est donc bien en tant que fait social universel et porteur d'émotions puissantes que le sport demeure mobilisable en EPS. Les formes de pratiques utilisées par les professeurs leur permettent de s'adapter aux différents publics dont ils ont la charge tout en respectant le fond culturel de chaque pratique physique, sportive ou artistique.

8. **Pour une nation sportive, un an au service du sport français. Bilan et perspectives**, Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, juillet 2023.

9. Voir le préambule du **programme d'EPS** pour les classes préparant au baccalauréat professionnel et au CAP.

Développer une culture historique, géographique et géopolitique à travers des olympiades marquantes sur le plan des valeurs

Au cycle 4 et au lycée, en étudiant la période contemporaine, les élèves peuvent lire et analyser des affiches et des documents pour contextualiser des olympiades ou des performances et préparer, à l'oral ou à l'écrit, un développement construit. À ce propos, l'étude de l'évolution de la place des femmes dans le sport en relation avec l'évolution de leur place dans les sociétés trouve tout son sens au regard des valeurs de la République.

Certaines olympiades ou performances remarquables du point de vue des valeurs peuvent aussi être l'occasion de discuter des démocraties mais aussi des expériences totalitaires dans l'entre-deux-guerres ou bien de la fonction géopolitique du sport. En effet, la période de la guerre froide, entre autres, nous montre que le sport devient une véritable vitrine idéologique du système politique d'un pays. À cette occasion, les valeurs olympiques et paralympiques ont parfois été perverties par des pratiques de dopage et de triche à grande échelle qui ont affaibli le message éducatif porté par le sport.

■ PISTES PÉDAGOGIQUES

Pour le premier degré

Cycle 1 – Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique – Agir dans l'espace, dans la durée

Dans cette [ressource proposée par le CNOSE](#), la devise olympique « *Citius, Altius, Fortius* » est l'occasion de travailler des situations de course, de saut et/ou de lancer. Les élèves peuvent expérimenter à cette occasion les effets de la persévérance sur la performance et comprendre que les progrès personnels témoignent de l'éducabilité de chacun. Pour matérialiser les progrès liés à la persévérance, il peut être envisagé de proposer un multi bond, un cumul de score sur trois lancers.

Ces situations donnant lieu à des performances différenciées peuvent être le support d'échanges en classe sur le respect des autres et des différences.

Cycle 1 – Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique – Collaborer, coopérer, s'opposer

L'organisation de course en relais, s'inspirant de celui des flammes olympique et paralympique, est un moment propice pour valoriser la coopération et faire vivre les valeurs d'amitié et de respect.

Cycle 1 – Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques – Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps

Dans cette [ressource du CNOSE](#), l'hymne olympique permet de travailler, sur le registre de l'activité physique, une chorégraphie collective ou, sur le registre de l'activité artistique, une reproduction de formules rythmiques simples, corporellement ou avec des instruments. Synchroniser des actions individuelles au sein d'un collectif, c'est prendre en compte autrui.

Cycle 1 – Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions – Échanger et réfléchir avec les autres

La lecture contribue à enrichir le vocabulaire, affiner sa capacité à comprendre mais lorsque **les situations présentées par les « P'tits philosophes »** posent des problèmes sur les valeurs, elles permettent aussi de réfléchir et d'échanger avec les autres.

Cycle 2 – Enseignement moral et civique (EMC) – Culture de la règle et du droit

Pour travailler sur « Le droit et la règle » ainsi que « la sensibilité : soi et les autres », le CNOSF propose **3 activités autour du rugby** mettant en parallèle l'importance des règles qui existent dans les sports et celles de la vie quotidienne.

Cycle 2 – EPS – Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) met à disposition une **série de 20 jeux pour les enfants** avec pour objectif de développer des habiletés motrices, de vivre des expériences ludiques et positives et aussi de s'organiser collectivement en respectant chacun.

En lien avec fédération française de basket-ball, l'USEP propose un document pédagogique intitulée « **Je Joue, j'Arbitre, je Participe** », qui invite les enseignants à travailler avec leurs élèves une diversité de rôles sociaux (arbitre, chronométreur, observateur, responsable matériel, joueur, etc.) pour favoriser la collaboration et le respect.

L'USEP propose également un **livret à destination des élèves pour travailler le « Savoir rouler à vélo »** autour d'un projet du respect de l'environnement (existe aussi pour le cycle 3).

Cycle 3 (CM2) – Histoire – Le temps de la République ; Deux guerres mondiales au XX^e siècle

À partir d'une **vidéo sur l'histoire des Jeux**, il est possible de réaliser une frise chronologique montrant l'évolution des Jeux olympiques et paralympiques et de leurs valeurs. On peut se concentrer sur la participation des femmes aux Jeux olympiques pour montrer qu'elle a évolué au même titre que leurs droits dans la société (droit de vote par exemple).

Le programme permet aussi d'aborder l'Allemagne nazie dans le contexte des années 1930. Les Jeux de Berlin sont l'occasion de parler de racisme et de discriminations. **Trois activités autour de Jesse Owens**, athlète noir américain et héros des Jeux de Berlin de 1936 permettent d'envisager des échanges autour de la valeur de fraternité.

Cycle 3 – EPS – Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps et partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités

Les **défis coopératifs**, qui consistent à développer simultanément des relations de coopération et de compétition sont particulièrement intéressants **à l'école élémentaire** pour privilégier une EPS équitable et promotrice de valeurs telles que l'excellence, le respect et l'amitié. En autorisant des cartes « coup de pouce » ou « coup d'éclat », le rapport de force du défi s'équilibre et permet à chacun, filles, garçons, élèves en situation de handicap, de trouver sa place dans les équipes.

Cycle 3 – EMC – Respecter autrui et accepter les différences

Trois activités fondées sur les jeux paralympiques permettent de prendre conscience que les athlètes handicapés partagent les mêmes valeurs et les mêmes sensations que les athlètes valides et permettent d'engager une discussion à visée philosophique sur les thèmes du handicap et de la tolérance.

Un bulletin d'information publié par Paris 2024 en février 2023 permet d'aborder avec des élèves de cycle 3 les Jeux paralympiques au travers de dates-clés, de témoignages, etc.

Paris 2024 propose également un quiz sur les Jeux paralympiques avec plusieurs niveaux d'expertise.

Cycle 3 – Interdisciplinaire – La formation de la personne et du citoyen (domaine 3 du socle)

Paris 2024 propose deux jeux d'évasion (Escape Game) pédagogiques, Mission Inclusion, et Captain contre Dr Flemme, ayant vocation à promouvoir l'esprit des Jeux olympiques et paralympiques à travers leurs valeurs universelles, sportives et culturelles. Au travers du jeu, les élèves tentent de résoudre des énigmes mobilisant différentes disciplines (français, mathématiques, EMC, EPS, histoire-géographie, sciences et technologie) et relèvent des défis, tout en développant de nouvelles connaissances sur le thème de l'inclusion et notamment les Jeux paralympiques, les para-sports et les para-athlètes.

Pour le collège

Cycles 3 et 4 – EPS – Développer sa motricité tout en partageant des règles et en assumant des rôles et des responsabilités

Dans le cadre de l'accueil des Jeux 2024, le comité paralympique et sportif français (CPSF) propose des fichiers d'activités. Le cécifoot, assez facile à mettre en œuvre avec une classe, permet d'éprouver les sensations des para athlètes et les valeurs du paralympisme en développant la collaboration et l'écoute.

Cycle 4 – Histoire – Démocraties et expériences totalitaires dans l'entre-deux-guerres

Le film de Stephen Hopkins *La couleur de la victoire* (2016) offre l'occasion d'étudier les Jeux de Berlin de 1936 et le champion Jesse Owens. Ses quatre médailles d'or mettent en défaut l'idéologie nazie et illustrent parfaitement les valeurs de respect, d'amitié et d'excellence. Le film est disponible sur demande sur le site Génération 2024 et le livret pédagogique, fruit de la collaboration entre l'académie de Créteil et l'Association 733 Jesse Owens, permet son exploitation en lien avec les valeurs olympiques.

Cycle 4 – EMC – Culture de la sensibilité

La flamme olympique, avec son relais parcourant de nombreux pays dans le monde, est l'expression des valeurs positives de paix et de fraternité entre les peuples. Une fiche du CNOSE propose deux activités possibles autour de la flamme olympique, les porteurs de la flamme et les valeurs incarnées.

Un bulletin d'information publié par Paris 2024 en février 2023 permet d'aborder avec des élèves de cycle 4 les Jeux paralympiques au travers d'idées reçues, de la présentation d'un para-athlète, d'un quiz, etc. Paris 2024 propose également un quiz sur les Jeux paralympiques avec plusieurs niveaux d'expertise.

Cycle 4 – EMC – Culture de la règle et du droit

En 2000, à Sydney, le serment inclut pour la première fois explicitement la notion de dopage même si la triche existait déjà dans l'Antiquité. Une vidéo proposée par France Télévisions et disponible sur Lumni, « [Les Jeux olympiques, miroir de la société](#) », est l'occasion de discuter sur le culte de la performance, parfois au détriment de l'état de santé des sportifs.

Cycle 4 – Éducation aux médias et à l'information

Une fiche pédagogique portant sur « [Les Jeux olympiques de Berlin 1936 : propagande et journalisme](#) » permet, notamment à travers l'étude du film de Leni Riefenstahl *Les dieux du stade*, de mettre en évidence les différences entre un documentaire objectif et une œuvre de propagande afin de développer l'esprit critique des élèves.

Le cinéma de Leni Riefenstahl est également présenté dans une [courte vidéo](#) proposée sur Lumni. Une autre vidéo, disponible sur la même plateforme, revient sur les [Jeux de Berlin](#).

Cycle 4 – Interdisciplinaire - La formation de la personne et du citoyen (domaine 3 du socle)

Une approche ludique et collective est proposée sur le site Génération 2024 où il s'agit, dans un [jeu d'évasion](#) (Escape Game), de résoudre neuf énigmes en équipe de cinq élèves pour réussir à sauver Captain des griffes du Dr Flemme. Pour réussir, les élèves mobilisent des connaissances de différentes disciplines et mettent en œuvre les valeurs de respect et de détermination.

Cycle 4 – UNSS – Accessibilité et Éducation

Le programme « [sport partagé](#) » permet, en associant des élèves valides et des élèves en situation de handicap, de découvrir la différence et d'apprendre à vivre ensemble. Les valeurs de respect, d'amitié et d'excellence sont au cœur de cette proposition qui peut également être mise en place dans le cadre de l'EPS, ou lors de la semaine olympique et paralympique.

Cycle 4 – Français (étude de la langue) – Enrichissement du lexique

À partir de la devise olympique et, plus précisément, en prenant appui sur les trois adverbes latins *altius* « plus haut », *citius* « plus vite », *fortius* « plus fort », le professeur fait un focus sur les degrés de l'adjectif en français (comparatifs et superlatifs). L'activité peut prendre la forme de transformation des formes de comparatifs de supériorité de la devise (dans leur traduction française) dans les autres degrés possibles de l'adjectif (*plus haut*, *aussi haut*, *moins haut* ; *le plus haut*, *le moins haut*) faisant ensuite l'objet d'utilisations dans des phrases.

En se fondant sur le doublet *sacrement/serment* (du latin *sacramentum*), le professeur, dans le cadre d'une séance sur le lexique, fait découvrir à sa classe d'autres exemples de doublets, c'est-à-dire de couples de mots français qui procèdent d'un seul et même mot latin et sont unis par un élément sémantique commun sur le modèle de *écouter* et *ausculter* (du latin *auscultare*).

Focus - serment et sacrement : deux mots français pour un même mot latin. Petite histoire du devenir du latin *sacramentum*

Le latin classique a possédé un nom *sacramentum* dont le sens étymologique est « dépôt fait aux dieux d'une certaine somme comme garantie de sa bonne foi ou de la bonté de sa cause dans un procès ». Ce dépôt s'accompagnant probablement d'une déclaration verbale, ce nom a fini par désigner en latin un serment au sens général. Ce nom latin a ensuite donné en français deux noms que l'on appelle des doublets : une formation savante, calque du latin, « sacrement » et une formation populaire, plus éloignée du latin, « serment ». La formation savante « sacrement » s'est spécialisée dans le domaine religieux pour désigner un acte rituel ayant pour but de sanctifier la personne qui en est l'objet. L'histoire du nom *serment* et son fort ancrage étymologique religieux tendent donc à souligner l'importance qui est associée au respect des paroles qui composent un serment.

Pour d'autres doublets en français, voir [La grammaire du français du CP à la 6^e](#), p. 321-323.

Cycle 4 – Langues et cultures de l'Antiquité (classe de 3^e)

En se fondant sur l'hymne olympique donné ci-dessous en grec moderne, les élèves, sous l'étayage de leur professeur qui propose à sa classe un choix de mots identiques dans les deux états de la langue, et en s'aidant d'un dictionnaire bilingue grec ancien-français, notent la permanence du vocabulaire entre le grec ancien et le grec moderne.

L'hymne olympique : texte grec moderne, œuvre du poète Kostís Palamás

Αρχαίο Πνεύμα αθάνατο, αγνέ πατέρα
του ωραίου, του μεγάλου και τ' αληθινού
Κατέβα, φανερώσου κι άστραψε εδώ πέρα
στη δόξα της δικής σου γης και τ' ουρανού
Στο δρόμο και στο πάλεμα και στο λιθάρι
Στων ευγενών αγώνων λάμψε την ορμή
Και με το αμάραντο στεφάνωσε κλωνάρι
και σιδερένιο πλάσε και άξιο το κορμί. [×2]
Κάμποι, βουνά και θάλασσες φέγγουνε μαζί σου
σαν ένας λευκοπόρφυρος μέγας ναός
Και τρέχει στο ναό εδώ προσκυνητής σου. [×2]
Αρχαίο Πνεύμα αθάνατο, κάθε λαός. [×2]

Pour le lycée

Voie professionnelle – Unité professionnelle facultative Secteur Sportif (UPF2S)

La conduite d'un projet, co-organisé, lors de la semaine olympique et paralympique, autour des activités physiques et sportives associant ou confrontant des professeurs et des élèves permettrait de créer un temps fort dans l'établissement au service d'un meilleur vivre ensemble.

Ce projet annuel peut permettre d'améliorer certaines connaissances ou compétences nécessaires à l'insertion professionnelle comme la connaissance de soi, les compétences langagières (corporelles et verbales) et la préservation de sa santé.

2^{de} GT– EPS (enseignement optionnel) – APSA et égalité femmes-hommes, APSA et inclusion

Questionner les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) sous l'angle de l'égalité femmes-hommes et de l'inclusion permet d'analyser et de faire évoluer certaines représentations. Ainsi, la trajectoire des femmes au sein du mouvement olympique ou bien l'émergence et le développement du mouvement paralympique témoignent d'une évolution du monde sportif vers plus d'égalité et d'équité. Les [vidéos proposées](#) sur le site de Réseau Canopé peuvent susciter des échanges et des débats autour de la notion d'inclusion et de mixité dans le sport.

1^{re} GT – EMC – Les recompositions du lien social

Une activité pédagogique réalisée par le CLEMI portant sur « [les Femmes dans la Une d'un journal sportif](#) » vise à sensibiliser à l'égalité filles-garçons dans le traitement médiatique, à travers l'étude de « unes » du journal *L'Équipe* parues du 5 août 2016 au 21 août 2016 durant les Jeux olympiques de Rio.

Terminale – EPPCS –Enjeux de la pratique physique dans le monde contemporain

Dans une série de [courtes vidéos](#) diffusées par Réseau Canopé, Boris Cyrulnik, Paul Ariès et Alain Finkielkraut questionnent la signification du sport et la place de la compétition dans nos sociétés.

Dans une série de capsules vidéo, des champions français s'expriment sur [le sport et ses valeurs](#). Ces vidéos peuvent susciter des échanges et des débats autour de la notion d'effort, de mixité dans le sport, de respect des règles, etc.

Terminale – EPPCS – Qu'est-ce que le sport olympique et paralympique ?

Un [escape Game](#) propose une activité ludique qui mêle plusieurs disciplines scolaires invitant les élèves à tenter de résoudre des énigmes et retrouver les médailles qui ont disparu (conçu pour des équipes de 5 joueurs).

Cet escape Game existe aussi en [version papier](#).

■ POUR APPROFONDIR : BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE ET RESSOURCES EN LIGNE

Michaël Attali, Jean Saint-Martin, *Dictionnaire culturel du sport*, Paris (Armand Colin), 2010. Notamment pour les articles « olympisme » et « valeur ».

Le CIO et le Musée olympique proposent de nombreuses ressources pédagogiques :

- dossier sur l'[Olympisme et Mouvement olympique, au-delà des Jeux](#) ;
- dans le cadre du programme *TOM Schools – À la découverte de l'olympisme*, le Musée olympique propose un dossier pédagogique intitulé « [Fair-play et valeurs olympiques](#) » ;
- le CIO a développé un [programme d'éducation aux valeurs olympiques](#), proposant notamment le manuel [Les fondamentaux de l'éducation aux valeurs olympique](#).

En partenariat notamment avec la Fondation olympique pour la culture et le patrimoine, l'Unesco propose un livret pédagogique sur [Les valeurs du sport dans chaque classe : enseigner le respect, l'équité et l'inclusion aux élèves de 8 à 12 ans](#).

La CASDEN propose une exposition numérique « [Histoire, sport et citoyenneté](#) » retraçant l'histoire des olympiades depuis 1896, en les associant chacune à un athlète et une valeur.

Le CNOSF propose des [quiz interactifs](#) en version numérique pour tester les connaissances historiques et culturelles des élèves sur les Jeux olympiques et paralympiques.

L'USEP met à disposition sur son site une grande quantité de [ressources](#) de qualité pour éduquer par le sport, éduquer à la santé, à la citoyenneté tout en incluant tous les élèves.

Réseau Canopé propose sur le portail en ligne « [La grande école du sport](#) » des témoignages, des vidéos qui mettent en relation le sport et les valeurs, la réussite ou bien des disciplines comme l'histoire, la littérature, les mathématiques.

Le site UNSS présente le [sport partagé](#), ses objectifs et ses modalités de pratique.

La fondation IPSEN a publié une série de [trois mangas consacrés aux Jeux paralympiques](#).